

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois fr. 6  
six mois 11  
un an 20

Rédaction et Expédition

BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

## DE LA QUESTION IRLANDAISE

Un journal protestant de France, le *Temps*, vient de publier ces jours-ci dans ses colonnes l'exposé le plus exact, le résumé le plus précis et le plus complet qui ait été fait de longtemps sur la situation intérieure de l'Irlande catholique, martyrisée depuis tantôt deux siècles passés par la protestante Angleterre, au nom de la Réforme libératrice des peuples, et sur les rapports plus que tendus et difficiles que cette situation à l'état aigu crée aujourd'hui entre les deux pays, entre les opprimés fatigués de souffrir au-delà de toute mesure et justice, et le gouvernement usurpateur et renégat devenu aussitôt oppresseur, despote, implacable tyran.

Il faut que cette situation soit, en effet, bien grave, et ses causes bien publiques, bien certaines et indiscutables pour amener des protestants à de pareils aveux, à la reconnaissance officielle des attentats sans nombre qui ont produit un pareil état de choses, sortis à flot des mains, du cœur, des lois et des entrailles même du protestantisme accapareur du trône, envahisseur successif des Etats et de la puissance politique, partout où il a pu trouver pied.

Ces causes, on le reconnaît enfin aujourd'hui, elles se trouvent bien dans cette oppression des catholiques, officielle, permanente, systématique, voulue, proclamée et maintenue par des lois sans nombre, des excès sans mesure, une tyrannie sans nom et sans précédent de la part d'un gouvernement protestant, uni par le seul sentiment de la haine religieuse et la conviction qu'il fallait détruire politiquement, à tous prix, et ruiner jusqu'à la mort et au néant ce qui avait politiquement combattu, justement lutté et légitimement combattu, étant attaqué pour la défense de sa foi, de son indépendance, de sa liberté de croire et d'agir conformément à sa croyance.

La leçon qui en découle s'en déduit toute seule : L'injustice, l'usurpation, le vol ont produit la tyrannie ! celle-ci, à son tour, porte et a produit ses fruits, le trouble, le désordre, les dissensions, la révolte, la guerre civile, la ruine.

Il n'est pas possible de suivre le journal français dans la constatation de ces causes

et de ces résultats, ni dans la longue mais très exacte et nette énumération et appréciation qu'il fait de l'état actuel des partis en Irlande, de leurs tendances, de leurs vues, de leurs principes opposés, de leur composition, de leurs alliances, de leurs forces respectives, de leurs divers chefs, de leurs projets connus et du plus ou moins de chances qu'ils peuvent avoir de faire aboutir ceux-ci.

Ce qui le frappe et l'intéresse évidemment le plus, c'est l'embarras à peu près inextricable du gouvernement anglais placé par cette situation même, et en face de l'énergie de ces partis et de leurs résistances, dans une impasse sans solution ni issue, obligé de choisir forcément entre des partis également désastreux pour lui, forcé et contraint envers et contre tous ou à redoubler d'excès, d'oppression, de violence sans mesure et sans frein, ou à essayer de demi-mesures sans résultat autre que d'encourager les résistances et de l'affaiblir et discréditer lui-même, ou à ouvrir la porte large à des réformes entières capables de conduire et d'aller jusqu'à la séparation de l'Irlande d'avec le Royaume uni et l'Empire britannique, voire jusqu'à l'incorporation de l'Irlande à la Confédération américaine du Nord et aux Etats-Unis d'Amérique.

Mais il n'ose aller jusqu'au conseil, ouvrir un avis, proposer une solution qu'il n'entrevoit pas, ou qu'il ne voudrait avouer ni goûter.

L'on peut, sans crainte et sans grand mérite, aller plus loin que le *Temps* dans cette indication du remède possible, de la solution toute trouvée. Elle est unique, c'est vrai ; mais elle s'impose à tous, à tous ceux des gouvernements et des Etats menacés aujourd'hui par des révolutions, des convulsions intestines, ou des anarchies qui les touchent au plus profond de leur être, prêtes à les bouleverser de fond en comble sans lendemain possible à prévoir.

Que l'Angleterre revienne au catholicisme au plus vite, ainsi qu'elle est en voie de le faire. Il n'y a pas d'autre porte de salut pour les nations et pour les Etats, pas plus que pour les individus. — Tout mal, pour cesser, veut être avant tout réparé, et quand l'on s'est amusé, comme Henri VIII

et tout le peuple anglais avec lui, à jouer au protestantisme convertissant, décapitant et volant uniquement pour satisfaire ses passions, il faut de toute nécessité redevenir tolérant, croyant, pacifique et juste, restituer et réparer, sous toutes les formes et de toutes les manières, et revenir à sa foi première comme à ses premières amours, si l'on veut vivre, subsister et durer.

La leçon est dure sans doute, et d'autres encore que le peuple anglais en pourraient tirer profit : mais qu'y faire ? Que l'on y prenne garde et que l'on y songe : l'heure des revanches et des expiations est peut-être proche. Il y a toujours des lendemains, des réactions, des retours dans la voie des grandes justices de Dieu.

## NOUVELLES SUISSES

Berne, 15 juin.

La séance du conseil des Etats de ce jour a été signalée par divers incidents intéressants. Dans la discussion du rapport de gestion, chapitre du département politique, le rapporteur de commission a d'abord fait un exposé très complet de la question des places réservées au collège de Milan, en faveur de 24 élèves suisses, par la fondation Borromée. Le canton de Fribourg a droit à une place. Le Conseil fédéral a promis de continuer à revendiquer énergiquement les droits des cantons vis-à-vis du gouvernement italien.

Puis vint la question du diocèse tessinois, qui est en suspens depuis 1859. M. Respini déposa une proposition tendant à autoriser le canton du Tessin à procéder lui-même aux négociations avec le Saint-Siège, pour que cette importante question reçoive enfin une solution satisfaisante. Sur les observations de M. Bavier, président de la Confédération, le député tessinois modifia sa proposition comme suit : « Le Conseil fédéral est invité à apporter toute sollicitude à la solution de la question diocésaine tessinoise, en tenant compte des vœux du peuple tessinois d'avoir un évêché spécial. »

Il semblait que cette proposition si légitime ne devait rencontrer aucune contradiction, mais M. le président du Conseil

fédéral crut devoir se retrancher derrière les convenances diplomatiques, et M. Scherb, rapporteur de commission, derrière la Constitution fédérale qui donne, à ses yeux, au Conseil fédéral seul, le droit de négocier avec un souverain étranger et de régler des questions diocésaines. Ces déclarations provoquèrent une réplique fort vive de M. Reali, et l'intervention de MM. Rusch, Schaller, Clausen et Hoffman, dans les débats, les trois premiers en faveur de la proposition Respini, le dernier, dans le sens de la commission.

Le député de Fribourg fit ressortir que depuis 23 ans, 130,000 catholiques tessinois sont privés de relations hiérarchiques régulières avec leurs chefs spirituels. Cet état de choses est contraire au principe de liberté des cultes, garanti par l'art 50 de la Constitution fédérale. Le dernier alinéa de cet article dit, il est vrai : « Il ne peut être érigé d'évêchés sur le territoire suisse, sans l'approbation de la Confédération. »

Ceci n'interdit point aux principaux intéressés, aux populations catholiques et à leurs gouvernements, d'intervenir dans les négociations et même de traiter directement avec leur chef hiérarchique, pour régler leurs intérêts spirituels. Les cantons ont conservé leur souveraineté en matière d'organisation religieuse, sous réserve des droits de contrôle réservés à la Confédération. Le St-Siège d'ailleurs n'est point un gouvernement étranger, mais bien le chef spirituel de tous les catholiques, et rien dans la Constitution ne donne au Conseil fédéral le droit exclusif de traiter avec lui.

Lorsque St Gall s'est érigé en diocèse, il a agi directement auprès du Saint-Siège. Lorsque les catholiques de Genève ont été détachés du diocèse de Lausanne, le gouvernement de Genève s'est empressé de revendiquer ses droits de souveraineté dans la question. Lorsque les Etats de Berne, Soleure, Argovie et Thurgovie ont rompu leurs liens diocésains avec l'évêque de Bâle et les cantons de Zoug et de Lucerne, le Conseil fédéral s'est borné à ratifier leurs décisions. Le canton du Tessin a les mêmes droits que les autres cantons suisses.

Sans vouloir entrer dans le vif de la question, l'orateur ne peut s'empêcher de reconnaître que les vœux des Tessinois sont parfaitement légitimes. Ils parlent une langue différente de la langue des populations d'autres diocèses suisses ; ils ont des fon-

70 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

## COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

TROISIÈME PARTIE

LE PALAIS DORIA

VI

LE GANT DE LORÉDAN DORIA

Tout ce qui restait de noble foule au palais Doria s'était massé dans les deux salons de l'Albane et du Giorgione. Les convives de ce festin de haine qui avait eu lieu la veille, chez le Malatesta, avaient souhaité un éclat. Ils réussissaient au delà même de leurs vœux.

Cependant un grand silence régnait dans les deux salons et dans les galeries voisines. Les indifférents se taisaient désormais. On attendait,

Il fallut qu'un des conjurés se dévouât pour donner au Malatesta la réplique nécessaire.

— Quand on accuse un absent, dit Colonna, de vagues allégations ne suffisent point.

— Te fais-tu le défenseur du Coriolani, Prosper Colonna ? interrompit Malatesta ; je vais te répondre, car depuis trop longtemps je cherche ici à qui parler. Mes allégations, comme tu les appelles, recouvrent des faits positifs, mais pour plaider une cause, il faut un tribunal. J'espérais ici l'auguste présence de Sa Majesté ; j'aurais parlé mieux devant le roi.

Tout le monde savait que le roi était présent, il y eut un long murmure ; mais aucune voix ne s'éleva, parmi les invités du palais Doria, pour dire : « Le roi est là. » L'étiquette, là-bas, est de respecter l'incognito royal. Ce fut le roi lui-même, ce vieillard drappé dans un domino noir, qui était derrière Malatesta ; ce fut le roi qui lui toucha l'épaule, et dit tout bas :

— Marquis, vous avez ici des juges. Puisque vous voulez parler devant le roi, parlez !

Il était dans le rôle de Malatesta de feindre un vif étonnement, mais il n'eut pas le temps de faire beaucoup de grimaces. Le roi poursuivit :

— Ne vous retournez pas et venons au fait ; j'ai hâte !

Il y avait de l'émotion dans l'accent du roi, Malatesta le sentit, mais ses vaisseaux étaient brûlés et surtout sa leçon était faite. Il se retourna à demi et comme involontairement, malgré l'ordre de Sa Majesté. Son regard chercha du courage dans les yeux de Sampieri, son com-

père, et après s'être recueilli un instant, il commença :

— Puisque ceux qui sont autour de moi désirent que je m'explique, je le ferai, bien que je ne sois point préparé, et que je n'aie point l'habitude de la parole. Je n'ai qu'un vœu, c'est que le Coriolani paraisse au milieu de nous avant que je n'aie dit tout ce qui le condamne et tout ce qui le déshonore. Sa besogne nocturne doit être finie. S'il a ici des amis, qu'on l'avertisse et qu'il vienne ! J'ai dit et je répète que Fulvio Coriolani a volé son nom ; j'ai dit et je répète que Fulvio Coriolani est un malfaiteur déguisé en gentilhomme, le complice du baron d'Altamonte, un des membres de cette association mystérieuse et sanguinaire : les Compagnons du Silence !

Un cri étouffé se fit entendre dans la partie du salon où étaient les princesses : Angélica Doria se débattait contre une violente attaque de nerfs. Nina Dolci s'élança vers elle et la prit entre ses bras.

— Ne crains rien, lui dit-elle à l'oreille. Lorédan Doria, qui avait quitté sa place, fit un pas vers sa sœur. Il s'était démasqué, depuis que le roi avait ordonné au Malatesta de parler. Sans le vouloir et sans le savoir peut-être, il se rapprochait peu à peu du centre du cercle.

Le marquis de Malatesta avait prononcé ses dernières paroles d'un ton assuré. L'émotion de l'assemblée était muette. En somme, personne ne pouvait dire le passé de ce brillant prince Coriolani. C'était comme un météore éblouissant qui éclairait la cour de Naples depuis quelques

mois, mais d'où venait-il ? La faveur du roi et de la famille royale lui valait une généalogie ; c'était tout. Ces météores sortent toujours des nuées. Le roi l'écoutait, immobile, sous le vaste capuchon de son domino. Aucun de ceux qui l'escortaient n'avait fait un geste.

Vis-à-vis du roi, Armellino, Hercule Pisani et le riche Massimo Dolci se tenaient impassibles. On eût dit qu'ils étaient parfaitement étrangers à ce qui se passait. L'autre chevalier du Silence, au contraire, le colonel San Severo, se démenait et murmurait :

— Où cela va-t-il nous conduire ? je ne sais pas me battre à coups de langues, mais si celui-là est un espion de police, Corner, tu dois le savoir.

L'intendant Armellino, répondant à ce nom de Corner, lui commanda bouche close de par la volonté du maître. A quelques pas de là, Pier Falcone, les bras croisés sur sa poitrine, accomplissait en conscience les ordres de Johann Spurzheim ; il observait.

— C'est bien ! dit Sampieri à Malatesta qui reprenait haleine : arrive au fait tout de suite ! Malatesta promena son regard sur l'assemblée et reprit d'un ton calme :

— Vous avez tous été surpris, seigneurs et nobles dames, de voir disparaître cette nuit, Fulvio Coriolani, au milieu d'une fête dont il était en quelque sorte le héros. Il ne pouvait pas ne point sortir. La ténébreuse confrérie à laquelle il appartient punit de mort la moindre désobéissance. Il a reçu un message à la fin du repas ; il est parti ; depuis ce moment, il n'ap-

dations suffisantes provenant des anciens évêchés de Coire et de Milan ; ils présentent une population compacte de 130,000 catholiques. Les diocèses de Sion, de Lausanne et de St-Gall ont une population catholique à peu près analogue. M. Schaller appuie donc énergiquement les vœux exprimés par la députation tessinoise et il proteste contre toute interprétation de la Constitution fédérale, qui tendrait à restreindre les droits imprescriptibles des populations catholiques en ces matières.

Il ne conteste pas du reste le droit au Conseil fédéral de s'assurer que les traités conclus ne contiennent rien de contraire au droit public suisse, rien de préjudiciable aux autres cantons ou populations suisses.

Après une proposition dilatoire de M. Peterelli, des Grisons, qui réunit une majorité éventuelle, le conseil des Etats adopta par 18 voix contre 17 la proposition Respini. Elle sera transmise au Conseil national.

Le postulat, relatif à notre légation suisse à Vienne, fut également adopté malgré l'opposition de M. Bavier appuyée par quelques députés conservateurs.

A propos de la discussion du chapitre militaire, le postulat suivant fut adopté : « Le Conseil fédéral est invité à présenter, après examen, un rapport, sur la question de savoir quelles seraient les mesures à prendre pour que l'effectif des unités tactiques de l'infanterie et de la cavalerie des huit divisions soit maintenu au chiffre normal. »

Le rapporteur de la commission fit ressortir que spécialement les bataillons de Lucerne et de Fribourg étaient loin de présenter un effectif normal. Les députés fribourgeois au conseil des Etats, bien loin de combattre ce postulat, l'appuyèrent, parce qu'ils ont la certitude qu'ensuite de cet examen, le Conseil fédéral sentira la nécessité de tenir compte des réclamations répétées de leur canton, et d'établir une répartition plus équitable des bataillons de la 2<sup>e</sup> division entre les différents cantons. L'effectif réglementaire de la 2<sup>e</sup> division est d'après le rapport de gestion de 12,717 hommes. En réalité l'effectif était en 1881 de 13,409 hommes, en 1882 de 13,483 hommes, donc plus élevé que l'effectif normal. Et cependant le canton de Fribourg n'a jamais pu mettre ses bataillons au complet. Sur 10 bataillons qui lui sont imposés par la loi militaire actuelle, il lui manque 3,851 hommes sur les contrôles. Le recrutement est loin de suffire à combler les lacunes, et l'expérience de 8 années a suffisamment établi que la réduction d'un bataillon d'élite et d'un bataillon de landwehr est devenue une nécessité pour le canton de Fribourg, tandis que les autres cantons de la division peuvent facilement accepter ces deux bataillons, sans augmenter leur recrutement.

Les observations de M. Schaller furent acceptées par le chef du département militaire, qui en tiendra compte dans ses propositions. Votre gouvernement prendra sans doute avec plaisir acte de cette déclaration.

Berne, 15 juin.

Comme le faisait prévoir ma lettre du 11 courant, les propositions de la sous-commission d'enquête dans le Tessin sont repoussées par un certain nombre de membres de la gauche radicale. Cette dernière a tenu hier soir une réunion au Casino ; la discussion a été très animée et a duré trois heures,

néanmoins, on n'a pas réussi à se mettre d'accord. MM. Brunner et Stœssel ont vivement insisté pour l'adoption des propositions de la sous-commission. M. Stœssel est allé jusqu'à dire que les radicaux ne devaient pas fermer les yeux sur les crimes électoraux commis dans le canton du Tessin.

M. Straub (Argovie) a hautement déclaré qu'il lui était impossible d'adhérer aux conclusions du rapport d'enquête. Il fallait passer l'éponge sur tout, plutôt que de formuler de pareilles propositions. L'entente n'ayant pas pu se faire, la discussion continuera dans une nouvelle réunion de ce groupe parlementaire. Tout cela prouve qu'il y a encore des radicaux qui reculent devant certaines besognes répugnantes, et il faut espérer que l'esprit de modération et d'équité l'emportera sur la fougue des éléments extrêmes.

Le Conseil national, après avoir écarté un recours de la ville de Lucerne au sujet de la gare de cette ville, a abordé la question des subventions fédérales en faveur des corrections fluviales dans les cantons d'Argovie, de Zurich, de Thurgovie et de Saint Gall. Je reviendrai dans une prochaine lettre sur ces deux questions, et je vous résumerai le discours fort remarquable de M. le conseiller national Baldinger.

Berne

On écrit de l'Ajoie, au *Démocrate* : « Je lis dans votre journal d'aujourd'hui N° 1532, sous la rubrique *Zurich*, qu'un journal se plaint des lois qu'on éditait dans ce canton. »

« Nous pourrions en dire tout autant et même plus à l'égard du nôtre et spécialement du Jura en particulier. »

« Que ne peut-on pas dire de cette loi injuste sur l'impôt du revenu où le capitaliste ne paie pas d'impôt pour les sommes prêtées sur garanties hypothécaires, tandis que le capitaliste philanthrope qui prête sans frais sur simple reconnaissance est obligé de payer l'impôt à l'Etat. Cette loi n'est-elle pas faite pour favoriser le riche et écraser le pauvre ? Quand viendra-t-il à l'esprit de nos législateurs de le réviser ? Quand leur plaira-t-il de réviser ces lois juridiques qui ruinent nos campagnards pour enrichir nos citadins. »

« Pourquoi n'organise-t-on pas, comme chez nos voisins les Français, des justices de paix dirigées par des hommes conciliants et capables, salariés par l'Etat, où l'on terminerait à l'amiable et sans frais les trois quarts des procès qui inondent nos tribunaux, enrichissent les avocats et ruinent les parties. »

« Quand sera-t-il du goût de nos hommes d'Etat, qui se disent tous amis du peuple, de s'occuper de ces graves questions ? »

« En attendant, nos campagnards s'appauvrissent, nos avocats s'enrichissent, nos terres sont dépeuplées, n'ont plus d'amateurs ou se vendent à vil prix ; nos pauvres paysans avec toute la bonne volonté, accompagnée d'un travail pénible et suivi, ne peuvent plus, comme on dit, renouer les deux bouts. »

Un touriste anglais, nommé Green, a emmené, il y a deux ans, deux guides de Grindelwald pour lui servir de compagnons dans des excursions dans les montagnes de la Nouvelle-Zélande. Ces deux guides sont revenus : ils ont entre autres rapporté de ces pays lointains des plantes d'*Edelweiss*

de Sansovina, le ministre d'Etat pourra vous le dire, montait une barque amarrée à la plage et cette barque attendait un passager qui devait faire voile vers les côtes de France. Le nom du passager, vous l'avez deviné : c'était Felice Tavola, autrement dit le baron d'Altamonte.

L'homme qui était auprès du roi se démasqua. Chacun reconnut François de Bourbon, l'héritier du trône.

« Découvrez votre visage, seigneur, dit-il à son voisin de droite. »

Le masque de celui-ci, détaché, laissa voir les traits du seigneur Carlo Piccolomini, ministre d'Etat. Le prince royal ajouta :

« Veuillez parler, je vous prie. »

« Altesse, répondit Piccolomini, le marquis de Malatesta n'a dit jusqu'à présent que la vérité : le matelot Sansovina nous a échappé, mais il montait une barque destinée à favoriser l'évasion d'Altamonte. Vers onze heures, la barque se voyant observée, a levé l'ancre pour faire le tour des ports et mouiller de l'autre côté de la ville. »

« Voilà qui est étrange ! dit-on de tous côtés dans les salons. »

Nina Dolci glissa à l'oreille d'Angélica.

« Je te jure, sur ma part de paradis, que qui-conque s'attaquera à Fulvio Coriolani sera brisé ! »

Les paroles du ministre d'Etat avaient cependant produit grand effet. En les écoutant, l'intendant second de la police royale avait laissé échapper un mouvement de surprise. Ce fut, du reste, l'affaire d'une seconde ; l'instant d'après

absolument identiques à celles qui croissent dans nos Alpes suisses.

Valais

Les pèlerins valaisans sont de retour de Notre-Dame des Ermites, où ils ont passé d'heureuses journées, malgré l'inclémence de la température. A leur passage à Berne, ils ont été salués par la députation catholique du Valais aux Chambres fédérales.

On espérait à Fribourg que les pèlerins pourraient s'arrêter dans cette ville entre le train de 3 1/2 heures et celui de 5 heures. Un accueil cordial les y attendait ; malheureusement, l'encombrement du train de 5 h. n'a pas permis à l'administration des chemins de fer de procurer aux pèlerins cette halte à Fribourg.

Ce premier pèlerinage collectif du Valais à Einsiedeln a pris les proportions d'un événement. Tous les journaux suisses en font mention, même la *Revue de Lausanne*, qui signale le passage des pèlerins à la gare de Lausanne.

Le conseil d'Etat a autorisé la Société dite *Schweizerische Hügel-Versicherungsgesellschaft* (Société suisse d'assurance contre la grêle) dont le siège est à Zurich, à opérer en Valais et agréé M. L. Boley, de Massongex, comme agent de la dite Société pour le Bas Valais.

Neuchâtel

Le conseil fédéral a autorisé le département des finances à n'opérer le retrait de billets de la banque cantonale neuchâteloise qu'à raison de 1 pour cent par mois, le retrait ne devant d'ailleurs s'opérer en une seule fois qu'au 31 décembre.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 14 juin.

La publication des pièces diplomatiques concernant les pourparlers des gouvernements anglais et français a produit, sur la majorité parlementaire, un effet si défavorable à Gambetta que celui-ci a jugé prudent de ne pas s'exposer à une défaite certaine en faisant interpellier, demain, ainsi que cela avait été arrêté, le président du Conseil. Les opportunistes espèrent trouver dans la succession des événements égyptiens et dans les complications imprévues qui peuvent surgir à tout instant des armes pour frapper mortellement le cabinet Freycinet. Mais, de son côté, M. de Freycinet se croit sauvé, parce qu'il a gagné quelques jours. On attendra la publication du livre jaune et le ministre espère ainsi que, d'ici là, quelque incident nouveau se produira, ayant pour sa politique un caractère moins désastreux.

On se demande avec préoccupation inquiète, dans les cercles de la majorité républicaine, quel résultat immédiat poursuivait M. Gambetta et ses amis en s'acharnant après le ministre au point de dénaturer ses actes, ses paroles et de tenir un langage singulier « au point de vue patriotique. » Le langage tenu, ce matin encore, par la *Republique française*, tant sur les difficultés intérieures du ministère, tant sur les principes républicains développés par M. Goblet à Saint-Lô, tant enfin sur la crise égypt-

tienne, convient, en tous points, à un adversaire irréconciliable du régime républicain.

M. Gambetta ne peut prétendre à ressaisir momentanément les rênes du pouvoir. Est-ce donc pour avoir un nouveau ministère du prestige des trois légendaires anabaptistes que l'ancien chef des gauches cède aux mauvaises inspirations de la rancune ?

Telles sont les réflexions qui font le principal objet des conversations entre politiciens parlementaires.

L'hypocrisie est le signe instinctif de la lâcheté. Quelle imprudence de la part de M. Goblet, d'avoir reproché au citoyen Gambetta de trahir la liberté ! *Le Moniteur universel* a répondu : « M. Goblet a parfaitement raison de reprocher à M. Gambetta de n'être point conséquent avec lui-même ; mais où il se trompe, c'est quand il se flatte d'être lui-même exempt de toutes contradictions analogues. Sans doute il s'est montré d'accord avec ses principes libéraux en donnant aux communes la faculté d'élire leurs maires ; mais n'a-t-il pas lui-même failli plus d'une fois à ces mêmes principes dans des occasions bien plus graves, dans des questions bien autrement importantes ? »

« Or, a-t-on le droit de se donner pour un adversaire inflexible de toute oppression, de toute tyrannie, quand on a soutenu et voté toutes les mesures oppressives et tyranniques qui ont été adoptées depuis quelque temps par le parti républicain, depuis les décrets du 29 mars jusqu'aux dernières lois contre la liberté des pères de famille, contre la liberté de l'enseignement ? Non, car, comme il faut bien le reconnaître, M. Gambetta n'est guère innocent du crime de lèse-liberté, ce n'est point à M. Goblet qu'il appartient de lui jeter la première pierre. »

L'ambassade du Vatican, de par le vote de la Commission du budget, n'ayant plus de crédit affecté pour son maintien en 1883, serait par cela même supprimée.

Il ne paraît pas probable que la majorité républicaine oppose un veto à cette déplorable mesure ; elle sourit trop à ses haineuses passions et, en réalité, elle n'est que le couronnement des lois anti-catholiques édictées au mépris du respect dû à la religion de la majorité et à la liberté par le gouvernement républicain.

Toute la question est de savoir si le cabinet, si le gouvernement français souscrira, de gaieté de cœur, à la rupture de toutes relations diplomatiques officielles avec le Souverain Pontife, alors que l'Allemagne et la Russie ont reconnu la nécessité de les renouer.

Un des membres les plus distingués du pèlerinage en Terre Sainte m'a fait part, ce matin, des heureuses impressions qu'il a éprouvées.

Partout les Français ont recueilli des témoignages de la plus profonde déférence. Le gouverneur de Jérusalem a envoyé, à l'arrivée des Pèlerins, une garde d'honneur pour les recevoir aux portes de la cité Sainte.

L'influence catholique et l'influence française se ressentiront de ces démonstrations sympathiques et presque enthousiastes. Un détail curieux à signaler : Le gouverneur de Jérusalem, bien que mahométan fervent, a mis ses fils en pension chez les Frères de la doctrine Chrétienne et ses filles suivent les cours de la maison d'éducation tenue par les dames de Sion.

Il est à remarquer, du reste, que la plus large tolérance est accordée aussi bien dans l'Empire Ottoman qu'aux Etats-Unis, aux cérémonies extérieures du culte. Tandis que nos républicains violent la liberté en s'opposant aux processions de la majorité, pour ne pas dire de la presque totalité des Français, en Orient et en Amérique, les gouvernements font respecter ces démonstrations religieuses aussi dignes pour le caractère d'un peuple que morales et salutaires ; ils s'honorent même en fournissant des escortes d'honneur !

Bien que la seconde cote anglaise soit arrivée avec une hausse de 1/16 sur les consolidés, les tendances faibles persistent.

On cherche à réduire le plus possible les engagements sur les valeurs orientales, ou, sur celles qui, comme le Suez, seraient directement atteintes par les complications.

Toutefois, comme nous sommes à une époque où les coups de Bourse jouissent d'une certaine faveur, le télégraphe pourrait bien amener en pleine liquidation un revirement, qui ferait le bonheur des gens bien renseignés.

partient ; je l'ai fait suivre ; je sais ce qu'il a fait.

« Qu'a-t-il fait ? demanda le roi. »

« Tout le monde sait, répondit Malatesta, qu'un homme a été assassiné cette nuit sur la plage de la Marinella, au pont de la Madeleine. Le bruit a couru que cet homme assassiné était le prince Coriolani. Les improvisateurs l'ont dit sur la place publique, ici même, dans ce palais Doria qu'il a souillé si longtemps de ses assiduités, on l'a répété, et j'ai vu pâlir cette belle, cette pure jeune fille... »

« Je te défends, marquis Malatesta, interrompit tout haut le comte Lorédan, de faire aucune allusion à Angélica Doria. »

La princesse de Salerne serra la main d'Angélica.

« Vous aviez mal jugé votre frère, lui dit-elle. Une voix s'éleva et dit : »

« Bien parlé, Lorédano ! »

Mieux que personne, Malatesta eût pu affirmer que cette voix appartenait au roi. Un nuage passa au-devant de ses yeux.

« Le misérable les a ensorcelés tous ! grondait-il. »

« Courage, marquis ! souffla Sampieri, nous le tenons ! Malatesta rassembla toute sa fermeté pour continuer : »

« Pourquoi a-t-on dit que l'homme assassiné au pont de la Madeleine était Coriolani ? parce que Coriolani avait été vu sur la plage de Marinella, causant avec un inconnu en costume de matelot... jusque-là, point de crime, n'est-ce pas ? Mais qui était ce matelot ? Ce matelot, du nom

Visconti-Armellino avait repris son attitude indifférente entre ses deux compagnons impossibles. Seul, le colonel San-Severo, courbant sa haute taille pour mettre sa bouche au niveau des oreilles de ses amis, répétait d'un ton de stupéfaction profonde :

« Comment diable celui-là peut-il en savoir si long ! »

Pier Falcone, l'observateur, commençait à le regarder du coin de l'œil.

« Je suis heureux, continua Malatesta d'un air déjà triomphant, que Son Excellence le seigneur Carlo Piccolomini ait daigné corroborer mon dire de son irrécusable témoignage. Je ne m'attendais pas à recevoir cette aide, et si j'ose ainsi m'exprimer, je n'en avais pas besoin. Ce qui me reste à révéler, en effet, sera public demain et contient des griefs bien autrement importants. Cet homme, que je suis forcé d'appeler Coriolani jusqu'à ce que la suite nous ait appris son vrai nom de malfacteur, a commis cette nuit un assassinat, peut-être deux... »

Le salon entier s'agita. Angélica Doria poussa un grand soupir et s'évanouit dans les bras de la zingara. On vit alors quelque chose de singulier : La princesse de Salerne, qui, parmi les jeunes filles et brus du roi, était la favorite, traversa toute la largeur du salon, appuyée sur le bras du comte de Castro Giovanni. Elle vint jusqu'au souverain et lui baisa la main en disant :

« Mon père, je vous prie, au nom de votre tendresse pour nous toutes, de faire cesser cet odieux scandale ! »

(A suivre.)

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 12 juin.

Orgies du radicalisme. — Outrages à la religion et à la Papauté. — Démonstrations en l'honneur de Garibaldi. — Débandade des manifestants. — Fin de la comédie.

Vos lecteurs ont eu déjà un spécimen de la haine sectaire et féroce du délégué de la Ligue anticléricale de France, Léo Taxil, venu à Rome pour prendre part aux démonstrations garibaldiennes. Non content de l'ignoble discours qu'il avait prononcé, vendredi dernier, à l'Association républicaine des droits de l'homme, il a recommencé le lendemain, et avec un surcroît de haine, en présence d'une centaine d'étudiants de l'Université. Je vous fais grâce de l'éloge ampoulé et insupportable qu'il a débité sur Garibaldi, auprès duquel, a-t-il dit entre autres choses, Scipion, César, Alexandre ne sont que des pygmées. Il a émis ensuite une déclaration formelle d'athéisme, tout exprès pour dire que « s'il y avait un Dieu, il faudrait voir en Garibaldi un envoyé du ciel, le prototype de toutes les grandeurs divines. »

voulant établir alors un contraste à sa façon entre cet ennemi public de l'Eglise et la sainte mémoire de Pie IX, Léo Taxil, déjà convaincu de mensonge par les tribunaux français, n'a pas rougi d'assigner à l'immortel Pontife « la première place dans l'histoire des scélératesses humaines, ce qui, a-t-il ajouté, justifiait la haine que Garibaldi avait conçue contre les prêtres. — Il a dit encore : « L'Italie pleure maintenant le héros légendaire qu'elle a perdu ; mais, demain, déchirant ses habits de deuil, elle doit se ruer contre le Vatican, le détruire et combrer ainsi le Pape et ses noirs satellites. Les fuyards ne trouveront de refuge nulle part. J'en réponds pour la France, et je déclare que, jamais, elle ne recevra chez elle ces vomissements de l'Italie. En agissant ainsi, la jeunesse italienne remplira un devoir sacré ; elle sera l'exécuteur testamentaire de ce Garibaldi qu'elle vénère par dessus toutes choses. »

Ce langage est d'une bassesse tellement révoltante qu'il n'a pas même été permis de le télégraphier. Les dépêches qu'avaient rédigées certains correspondants étrangers ont été mutilées d'office au ministère de l'intérieur. Mais alors pourquoi permettre au rebut d'un pays étranger de venir outrager publiquement la religion des Romains et le chef vénéré de cette religion ? Pourquoi s'effrayer d'une dépêche après que la *Gazzetta d'Italia*, la *Liberté* et d'autres journaux de Rome ont reproduit impunément ces outrages ? Au reste le gouvernement lui-même a porté la peine de sa faiblesse. Par le fait qu'il a laissé libre cours à l'insulte contre le Pape, il a dû supporter en silence ces autres paroles par lesquelles Léo Taxil a terminé son discours : « Les gloires de la République et de la démocratie inspirent une même admiration et d'égaux tendances aux anti-cléricaux des deux côtés des Alpes. »

Voici encore quelques traits qui achèvent de révéler la véritable signification de l'apothéose de Garibaldi. La *Riforma* a publié, hier, les lignes suivantes : « Le plus beau monument que Rome puisse élever à Garibaldi, c'est la lutte de tous les patriotes contre ce prêtre dans lequel il a toujours combattu l'ennemi de la patrie et de l'humanité. » La *Capitale* à son tour, écrit ce qui suit : « La tombe de Garibaldi servirait à stimuler chez les Italiens cette pensée qui a dominé la vie de ce grand homme jusqu'à son dernier soupir : La guerre au Vatican ! »

A défaut du cadavre de Garibaldi, qui est resté provisoirement à Caprera, les francs-maçons et toute la plèbe libérale assurés maintenant à Rome du droit de cité ont promené hier, dimanche, le buste du héros, depuis la place du Peuple jusque sur le Capitole où il a été déposé en triomphe.

Le cortège, sans parler de son caractère impie et provocateur, était en soit tout ce que l'on pouvait imaginer de plus banal, et j'ose dire, de plus carnavalesque. Ceux qui escortaient le char triomphal avaient à la bouche le cigare ou la pipe dont la fumée tenait lieu d'encens. De même, il avait été convenu, à la dernière heure, contrairement à un premier programme, que l'on marcherait la tête convertie et au son de fanfares tout autres que funèbres. Tous ceux qui avaient une chemise rouge s'en étaient affublés pour la circonstance. Bon nombre de ces chemises rouges étaient neuves — on les vendait depuis la veille à vil prix — et, à coup sûr, elles ne pouvaient avoir appar-

tenu de d'anciens garibaldiens. Au reste, plusieurs gardes de police, étaient déguisées dans cet accoutrement et mêlées, par mesure de prudence à la démonstration populaire.

Six forts chevaux traînaient le char sur lequel était juché le buste de Garibaldi, au milieu de têtes de lion en carton, tandis que, par derrière, la statue en plâtre de la Liberté lançait une couronne qui était censée retomber sur la tête du héros. Une inscription collée autour du char rappelait la fameuse devise garibaldienne : *Rome ou la mort !* que le spectacle d'hier justifiait encore une fois dans le sens le plus sinistre pour les révolutionnaires, — et cette autre parole du défunt *Condottiere* : *Exercer les ennemis de la patrie*, parole qui allait recevoir une application nouvelle sur le passage du cortège.

En effet, à partir de la place du Peuple, et à quatre reprises consécutives le long du Corso, la foule s'est débandée sous l'impression d'une panique générale dont il a été impossible jusqu'à présent de connaître la véritable cause. Or, au milieu de la confusion qui a sensiblement refroidi l'enthousiasme des garibaldiens, une voix de stentor a retenti, du haut d'un balcon, pour déclarer qu'il ne fallait pas fuir, parce que c'étaient les prêtres qui voulaient provoquer le désordre. Néanmoins, je le répète, le désordre s'est renouvelé à quatre reprises différentes, si bien qu'avant la fin du Corso bon nombre de patriotes à la chemise rouge avaient détalé dans toutes les directions pour aller se remettre de l'émotion inattendue, ainsi que le leur permettait le généreux pourboire qu'ils avaient reçu dès le matin.

Quant à la cause réelle de la débandade, je crois qu'on ne se tromperait guère en l'attribuant à la police, et les agents, comme je l'ai dit, s'étaient faulxés en bon nombre au milieu de la démonstration. Si, en effet, l'on peut appliquer ici le principe : *is fecit cui prodest*, il est certain que la police a retiré tout le profit de la confusion survenue au milieu du cortège. Il y a eu, il est vrai, quelques dizaines de blessés, mais, au fond, ça été pour elle une bataille de gagnée ; car si les chemises rouges étaient arrivées tranquillement sur le sommet du Capitole, si les tribuns avaient pu débiter le long du Corso les harangues déjà prêtes, si, en un mot, la frénésie garibaldienne n'avait pas été troublée dès le commencement d'une démonstration annoncée à grand bruit depuis plusieurs jours et organisée à l'aide des pires éléments de la plèbe, — le Capitole aurait pu offrir à l'heure où le char y est arrivé, c'est-à-dire à la tombée de la nuit, un spectacle tout autre que rassurant pour l'ordre public.

Que l'on suppose cette foule exaltée et avide de rébellion, arrivant sur les hauteurs du Capitole et se mettant par exemple à acclamer la République devant le buste inviolable de Garibaldi. C'est été immédiatement une échauffourée sanglante, et le gouvernement qui l'appréhendait, avait eu bien soin de consigner toutes les troupes, et de faire garder à vue les maisons des catholiques qui n'avaient pas arboré de drapeau, de même que les abords du Vatican et surtout du Quirinal. Mais la bagarre qui a éclaté dès que le cortège s'est mis en marche a beaucoup mieux servi les désirs du gouvernement que toutes les précautions prises par ailleurs.

Sur le Capitole, devant les bandes amoindries des garibaldiens, au milieu desquels flottait un drapeau avec un nœud rouge et l'inscription : *Les socialistes romains à Garibaldi*, le député Bovio montant sur le char « triomphal » a prononcé un discours où le mot *apothéose* revenait comme un refrain. Il a comparé Garibaldi « à César, à Dante, à saint Thomas d'Aquin », et il l'a trouvé « supérieur à tout cela par l'universalité de son caractère et de sa mission. » Au reste, a-t-il ajouté, l'homme de Caprera est déjà devenu un mythe ; c'est l'idéal armé d'une civilisation imminente. »

M. Saugeon, président du conseil municipal de Paris, a parlé à son tour pour proclamer Garibaldi « citoyen d'honneur de la France. »

Le député Cavallotti lui a répondu que « la mort du grand homme rapprochait les deux nations-sœurs, comme cela arrive quand un grave malheur frappe des frères séparés par un désaccord momentané. » Il a rappelé ensuite la parole qu'aurait prononcée Garibaldi après avoir été battu par l'armée franco-papale à Mentana : « Cette France-là n'est pas celle de mon cœur. »

Enfin le grand-maître de la franc-maçonnerie, M. Petroni, a remis le buste de Garibaldi au faisant fonctions de syndic de

Rome, qui l'a placé dans la salle des séances de la municipalité.

BELGIQUE

Voici comment le *Courrier de l'Ecuart* apprécie les élections du 13 juin :

« A la Chambre, la gauche obtient les 5 nouveaux sièges : de Bruxelles, de Liège, de Mons, d'Anvers. Nous ne conquérons que celui d'Alost, et la majorité libérale se trouve ainsi portée de 14 à 18. »

Au Sénat, les deux nouveaux sièges de Maeseyck et de Bruges sont enlevés par nos amis ; un seul, celui de Bruxelles, par les libéraux, et le remplacement des deux catholiques de Gand par deux voix libérales aurait porté de 4 à 7 la majorité de la gauche ; si l'élection à Solgnies d'un catholique, élu en éliminant le sénateur libéral sortant, n'avait réduit à 5 cette majorité.

La victoire numérique du libéralisme est incontestable ; mais il s'en faut que son succès vrai soit aussi grand.

Il n'a le plus souvent triomphé, à Gand surtout qu'à des majorités relativement minimes, dues à la pression et à l'influence gouvernementale.

Nous avons été battus à Gand à 600 voix ; nous ne le sommes plus qu'à 60, malgré l'élimination du corps électoral de 5 à 600 catholiques. Un catholique arrive pour la Chambre au ballottage à Solgnies.

Nous sommes assurés de Bruges ; nous ne devons qu'à la personnalité du bourgmestre d'Anvers, son élection dans cette ville à 55 voix ; nous avançons à Liège, nous sommes près de balancer le radicalisme à Bruxelles.

Partout l'opinion catholique reste debout, vigoureuse, ferme, résolue, ayant témoigné d'une vitalité qui, pour ne l'avoir pas fait vaincre cette fois, lui assure pour l'avenir, la victoire, si nous savons la vouloir.

Point de découragement, point de relâchement ; redoublons d'ardeur dans nos œuvres, dans l'affirmation et la propagande de nos principes, dans le dévouement à notre grande et sainte cause. Et le jour de la réparation est plus proche peut-être que nous ne pouvons le prévoir. »

TURQUIE

Il semble aujourd'hui hors de doute qu'aussitôt que les ambassadeurs d'Autriche, d'Allemagne, de Russie et d'Italie auront appuyé par une démarche commune la proposition présentée, pour la troisième fois, par les représentants de la France et de l'Angleterre, le sultan donnera son consentement à la réunion d'une conférence ; les récents événements d'Alexandrie et les difficultés éprouvées par Dervisch pacha dans l'accomplissement de sa mission ont, en effet, prouvé, d'une part, que le succès de cette mission n'était désormais rien moins que certain, et, d'autre part, qu'une solution immédiate devenait nécessaire.

Toutefois, le sultan ne mettra pas seulement comme condition à son acceptation que les puissances s'engagent à ne pas traiter, dans la conférence, d'autres questions que la question égyptienne. Il se propose, assure-t-on, de demander que les bases de la discussion soient précisées et limitées d'avance, et notamment que les puissances reconnaissent formellement ses droits sur l'Egypte et qu'elles s'engagent à les respecter et à ne leur porter aucune atteinte.

EGYPTE

D'après le *Standard* une légère rixe a eu lieu mercredi à Alexandrie entre les Européens et les Arabes. Elle a causé une nouvelle panique. L'ordre a été promptement rétabli par les troupes égyptiennes.

On télégraphie d'Alexandrie au *Times* que 450 arrestations ont été faites.

Le Khédive et Dervisch-pacha ont télégraphié conjointement à la Porte pour demander l'envoi de 18,000 hommes de troupes turques.

La Banque anglo-égyptienne a fermé sa succursale du Caire. La Banque d'Egypte a ordonné à sa succursale du Caire de suspendre ses affaires et de transférer les valeurs et le personnel à Alexandrie.

Le *Times* insiste sur la nécessité d'envoyer des troupes turques en Egypte, si la vie des Européens ne peut pas être sauvegardée autrement. Néanmoins il serait désirable que la Turquie agisse d'accord avec les autres puissances.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante de son correspondant à Alexandrie : « La situation est terrible et nous sommes entièrement à la merci de quelques milliers de soldats. Quoique vingt vaisseaux de guerre se trouvent dans le port ou dans

le voisinage, les soldats savent qu'il n'y a pas de troupes à bord, et un débarquement quelconque provoquerait un carnage général. La flotte n'est nullement une protection. Sa présence a été la cause de la désastreuse situation actuelle. Avant que tous les Européens aient quitté le pays, une occupation armée amènerait un massacre certain. »

« Tous les navires marchands du port sont assiégés par les fugitifs, et les vapeurs qui partent sont encombrés de dames. Le gouvernement et les officiers disent qu'ils peuvent maintenir l'ordre aussi longtemps qu'il n'y a aucune action de la part de la flotte ; mais l'attitude de l'armée ne dépend pas uniquement de l'action de la flotte seule. Elle dépend des événements du Caire. Un mot d'Arabi, et l'armée marcherait comme un seul homme. »

Dans sa deuxième édition, le *Daily News* publie la dépêche suivante d'Alexandrie, datée de lundi soir :

« Hier, au Caire, en présence d'une assemblée nombreuse, Arabi-pacha a déclaré que le khédive a l'intention de révoquer tous les principaux employés actuellement en fonction, et que lui, Arabi-pacha, répondra à cette mesure en proclamant la guerre sainte. Quelques européens qui se trouvaient présents demandèrent à Arabi s'il parlait sérieusement. Il répondit : « Oui ! et je suis prêt à le confirmer par écrit », et il le fit aussitôt.

« Dans le courant de la nuit, des groupes de fanatiques ont dit des prières sur les tombes des saints, et des menaces ont été proférées contre les Européens. La population indigène est très excitée. Une explosion peut survenir à tout moment. »

CANTON DE FRIBOURG

Le bulletin hebdomadaire des naissances et décès dans les localités les plus importantes de la Suisse, établi par le bureau fédéral de statistique, est depuis quelque temps on ne peut plus défavorable à Fribourg. Le nombre des décès survenus la semaine dernière s'élève à 16, ce qui correspond au taux de 71 0/100 de mortalité annuelle ; ce taux exceptionnel n'a encore été atteint par aucune ville depuis le commencement de l'année courante. — Soleure, qui vient immédiatement après Fribourg, n'accuse cependant que le 47 0/100 Chaux-de-Fonds, dont la situation climatérique n'est pas plus favorable que la nôtre, n'a que le 9 0/100 de mortalité. — Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont, comme toujours, la phthisie pulmonaire et les affections aiguës des organes de la respiration.

Dernièrement a paru, par les soins de M. C. Borel, le tome III du *Herdbook* de la Suisse romande. C'est un volume in 8° de 128 pages, que l'on peut se procurer au prix de 1 fr. 25.

Le *Herdbook* est bien connu de nos lecteurs, et les avantages en sont appréciés, comme le prouvent le grand nombre d'animaux appartenant à des éleveurs fribourgeois, que nous remarquons dans ce troisième volume. Aussi engageons-nous les cultivateurs intelligents à tenir grand compte des indications contenues dans l'utile publication de M. Borel, secrétaire de la commission du *Herdbook*.

On nous demande d'annoncer une conférence sur les cultures fourragères par M. V. Lederrey, de Drognens.

Cette conférence sera donnée sous les auspices de la fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, à Cugy, dimanche 18 courant, à 2 heures de l'après midi.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BERLIN, 15 juin.  
Le Reichstag, après un débat sur le monopole du tabac qui a duré huit heures, a adopté, par 155 voix contre 150, une résolution portant que, après l'augmentation de l'impôt sur le tabac du 16 juillet 1879, il paraît inopportun d'imposer de nouvelles charges et de nouvelles causes de trouble à l'industrie du tabac.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Par suite d'une bizarre coïncidence, tandis que l'Egypte réelle est fort troublée, les égyptologues sont aux anges :

Voici à quelle occasion :  
Tout l'univers savant connaît le musée de Boulaq, créé par Mariette-Bey. M. Maspero dirige aujourd'hui ce merveilleux recueil d'antiquités se rapportant à la terre et à l'histoire des Pharaons.

Or, il y a très peu de temps, dans la Thébaïde, des bergers arabes ont découvert un puits et, au fond de ce puits (un Saint-Denis,) les tombeaux de trois douzaines de rois remontant à quatre mille ans de date. — Rien que ça!

En ce moment, M. Maspero, s'inquiétant peu des manigances d'Arabi Pacha, fait l'inventaire de ces rois. C'est vous dire que trente-six grandes momies à gaine admirablement conservées, sont examinées étudiées et étiquetées par MM. les égyptologues, disciples de Champollion.

Toutmès III et Khoubéton ou Aménophis IV sont en règle; Séti I<sup>er</sup> va bien, mais le grand Sésostris, qui a régné soixante-sept ans, donne beaucoup de mal aux savants, parce qu'il est légèrement endommagé.

Quand les trente-six rois seront tous épousés, on publiera leur histoire.

On écrit de Thonon, le 5 juin, au *Lyon républicain* :

« Jeudi dernier, les instituteurs de Morzine, qui faisaient une excursion au col de Coux, crurent entendre des cris de détresse. Arrivés à l'hôtel, ils se mirent en devoir d'explorer la partie de la montagne qui porte le nom des « Terres-Maudites ».

« Après trois heures de recherches à travers les rochers et après avoir échappé à une avalanche, les deux jeunes gens finirent par découvrir, suspendu à des broussailles, au milieu d'un rocher inaccessible, un homme qui poussait des gémissements.

« Le malheureux avait au-dessus de sa tête un rocher à pic de 300 mètres de hauteur et au-dessous de lui s'ouvrait un abîme égal en profondeur.

« Les deux instituteurs donnèrent à l'infortuné l'espoir d'une prompte délivrance et

se hâtèrent de retourner à Morzine chercher du secours. Ils n'y arrivèrent qu'à la nuit tombante. Malgré l'heure avancée, une douzaine d'intrépides montagnards se mirent en route munis de longues cordes, et accompagnés des deux instituteurs traversèrent la montagne au milieu de l'obscurité.

« A minuit, après avoir fourni une course de quatre lieues, ils arrivèrent au col de la Golèse. Ils ne pouvaient songer à escalader les rochers pendant la nuit; ils restèrent donc jusqu'à l'aube sur le col d'où ils entendaient les gémissements de la victime.

« Aux premières lueurs du matin, ils gravirent les rochers. Arrivés au sommet, ils attachèrent trois d'entre eux avec des cordes et les descendirent sur un espace mesurant 2000 mètres jusqu'à une aspérité où ils purent prendre pied.

« Mais ils étaient encore loin de l'infortuné qui attendait leur aide et qu'ils étaient résolus à sauver. L'un des trois fut donc de

nouveau attaché à une corde et ses deux camarades le descendirent auprès du blessé. Celui-ci fut alors dégagé et fixé à son tour à la corde de sauvetage, et les deux jeunes gens qui étaient au-dessus le hissèrent jusqu'à eux. La corde redescendit, remonta leur camarade, et enfin ils furent tous trois hissés jusqu'au sommet par ceux qui y étaient restés.

« Le malheureux qui avait été ainsi suspendu pendant un jour et une longue nuit entre la vie et la mort est un conserit de Samoens, où il était venu de Lausanne pour passer la révision. Il se nomme Louis Simon. En retournant en Suisse, il s'était égaré dans la montagne et avait roulé jusqu'à l'endroit où il avait été trouvé. Dans sa chute, il s'est cassé une jambe. »

M. SOUSSANS, Rédacteur

**Ouvrages de divers auteurs**

- P. LE COUSTOUR. Ballades et légendes bretonnes, 1 vol. in-12 2 fr. 50.
  - LOCMARIA (Cte de). Souvenir des voyages du comte de Chambord 3 fr.
  - Marie-Thérèse en Hongrie 4 fr.
  - La Chapelle Bertrand 2 fr. 50.
  - Les Guerrillas, 2 vol. 4 fr.
  - MAC-CABE. Adélaïde ou la couronne de fer 2 fr.
  - Florine, princesse de Bourgogne 2 fr.
  - Berthe ou le Pape et l'Empereur 2 fr.
  - MARCEL (Etienne). La Vengeance de Giovanni 3 fr.
  - Le Chef-d'œuvre d'un Condamné 3 fr.
  - Jermola, histoire polonaise 2 fr.
  - Comment viennent les rides 2 fr.
  - M<sup>re</sup> MARIE-ANGÉLIQUE. Soirées du Père Laurent 2 fr.
  - La Marguerite de San-Miniato 2 fr.
  - Serviteurs d'autrefois 2 fr.
  - A. DE MILLY. Conversations et récits 2 fr.
  - Journal d'un Solitaire 2 fr.
  - MIRABEAU (Cse de). Veillées normandes 2 fr.
  - F. NETTEMENT. Un pair d'Angleterre 2 fr.
  - O'GORMAN. Le Prophète du Monastère 2 fr.
  - M. PARSON. Edith Mortimer 2 fr.
  - Rochère (Cse de la). Mignonnette 2 fr. 50.
  - L'Orpheline d'EVENOS 2 fr.
  - Séraphine 2 fr.
- En vente à l'Imprimerie catholique

**PÈRES DE L'EGLISE**

**Œuvres complètes de Saint Jean Chrysostome**, traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Jeannin<sup>l</sup> licencié ès-lettres, préfet des études au collège de Saint-Dizier, précédées de la vie du saint, par M. MARTIN (d'Agde), avec un beau portrait. 11 vol. grand in-8° écus, à deux colonnes. Prix : 50 fr.

**Œuvres complètes de Saint Augustin**, traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. l'abbé RAULT, curé-doyen de Vaucoeurs, précédées de la vie du saint, par M. POUJOLAT, avec un beau portrait. 17 vol. grand in-8° Jésus, à deux colonnes. Prix : 85 fr.

**Œuvres complètes de Saint Bernard**, traduites par M. ARMAND RAVELLET, sous le patronage de Mgr l'évêque de Versailles, précédées de l'histoire de saint Bernard et de son siècle, par le P. Th. de RATISSONNE, 5 beaux vol. in-8° Jésus, à deux colonnes. Prix : 25.

**En vente**

A la cure de Rossens et au bureau de l'Imprimerie catholique :  
**Photographies de M. Python**, révérend doyen de Vuisternens-devant-Pont  
 Format album . . . . . 1 fr  
 cartes . . . . . 0 fr., 50

**HOTEL-PENSION DE TROIS-TORRENTS**

**VALAIS, SUISSE**

**882 MÈTRES AU-DESSUS DU NVEAU DE LA MER**

**Air excellent. Promenades pittoresques.**

**Thélégraphe. Service postal. Route carrossable.**

**PRIZ TRÈS MODÉRÉS**

Tenu par M<sup>llo</sup> JARDINIER

**BITTER DENNLER**  
**INTERLAKEN.**

**PREMIÈRE MÉDAILLE A TOUTES LES EXPOSITIONS**

De tous les Bitters ou Amers fabriqués jusqu'à ce jour, le **Bitter Dennler** est le seul qui, par ses qualités essentiellement stomachiques, dues à sa composition à base de plantes des hautes Alpes, ait conquis la confiance du public et celle bien plus précieuse du *médecin*.

Le seul qui soit devenu le remède indispensable à toute personne souffrant de l'estomac.

Le seul qui puisse légitimement devenir la boisson préférée de tout amateur désirant calmer sa soif par une boisson agréable.

Le seul enfin qui, contrairement aux autres liquides employés jusqu'à ce jour, exerce une influence des plus salutaires sur tout l'organisme humain.

Le **Bitter Dennler** s'est particulièrement trouvé efficace dans les cas suivants :

- 1° Perturbations dans l'estomac, provenant de refroidissement ou indigestions ;
- 2° Manque d'appétit et dégoût des aliments ;
- 3° Digestion difficile, entraînant des douleurs et pesanteurs dans l'estomac après le repas, des aigreurs, etc. ;
- 4° Affections abdominales et disposition aux hémorroïdes ;
- 5° Pauvreté de sang, anémie ;
- 6° Migraines.

Des personnes délicates qui croyaient que l'usage d'un remède alcoolique leur était absolument interdit, ont obtenu des résultats les plus surprenants en se servant du **Bitter Dennler** à petites doses, par cuillerées ou même par gouttes et mêlé avec de l'eau ou sur du sucre.

Le **Bitter Dennler** se recommande de lui-même aux Hôtels, Cafés et Brasseries; ses qualités digestives, après l'usage de la bière, sont des plus remarquables : pris avant le repas, avec ou sans eau, il constitue un apéritif sans rival.

DEPOT A FRIBOURG : chez MM. J. C. Hug, Monney, frères, Ch. Lapp, Bodehat et Bourgnicht, pharmacien, et Muller, pharmacien; à ROMONT, chez M. Jules Ruffieux; à BULLE, chez M. Rieter, pharmacien. (313)

**LE B. PÈRE PIERRE CANISIUS**

proposé à l'imitation des fidèles dans neuf considérations en forme d'exercices pour une neuvaine en son honneur.  
 Prix : 20 cent. l'exemp.; la douz. 2 fr.

**VIE DE LA SAINTE-VIERGE**

d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich, par M. l'abbé de CAZALES. 1 vol in-18 prix 2 fr. 50.  
 En vente à l'Imprimerie catholique.

**Café**  
 d'un goût surfin et de 1. choix nous expéditions contre remboursement :  
 Mandé, Iran, surfin extra . . . . . 14 15  
 Ceylon de Plant, bleu, surfin . . . . . 13 90  
 Java de Prang, jaune . . . . . 13 25  
 Ceylon perlé, vert, surfin . . . . . 12 50  
 Java sans, d'un goût surfin . . . . . 11 25  
 Cacao perlé d'Afrique, pour café . . . . . 10 50  
 Campinas, vert, fort . . . . . 9 85  
 Santos, vert, fort . . . . . 8 30  
 Rio, vert, réel sans triage . . . . . 7 95  
 pr. un saclet de 1/2 kilo net, port et emballage inclus, mais frais de la douane exclus.  
**HAMBOURG, A. K. Reiche & Co.**

**OBLIGATIONS**

à lots de la ville de Fribourg.  
 Tirage des séries le 14 août  
 Tirage des numéros le 15 septembre.  
 14 obligations remboursables à 1000 fr.  
 8 „ „ „ à 300 „  
 10 „ „ „ à 100 „  
 20 „ „ „ à 50 „  
 948 „ „ „ à 13 „  
 On peut se procurer de ces obligations chez MM. Weck & Aëby, au prix de 12 fr. (329)

**TRAITÉ DE LA VRAIE DÉVOTION**

A LA SAINTE VIERGE  
 Par le vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie GRIGNON DE MONTFORT, missionnaire apostolique, fondateur de la Congrégation des Missionnaires, etc.  
 1 volume in 18 de 240 pages, 8<sup>e</sup> édition.  
 Prix . . . . . 1 franc.

**L'EUCCHARISTIE**

symboles et poèmes

Extraits des œuvres de Mgr de la BOUTILLIERE  
 PAR UN DE SES DISCIPLES  
 Brochure in-12 d'environ 200 pages.  
 Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'ex.  
 TABLE DES MATIÈRES  
 L'Eucharistie en général. — Sacrement et Sacrifice. — Nourriture. — Ce que l'Eucharistie nous demande. — Ce que l'Eucharistie nous donne. — Les attrait de l'Eucharistie. — Petits poèmes : Dieu; la Fleur du champ et le Lys de la vallée; le Ciboire doré; le Ciboire de cire; la sainte Hostie de Favreney; la Nuit sombre; le Cœur et le Trésor; L'Ange et l'âme; Tous les biens viennent avec Elle; le Lys et l'Etoile; Notre-Dame de Lourdes; Jésus et la Bergerette.  
 En vente à l'Imprimerie catholique.

**BOURSE DE GENEVE DU 15 JUIN**

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois . . . . .	81	—	80 3/4	81	Suisse-Occidentale . . . . .	153	155	153	155
4 1/2 Fédéral 1879 . . . . .	—	—	—	—	Central-Suisse . . . . .	593	593	593	593
4 0/0 . . . . . 1880 . . . . .	162 3/8	—	102 1/2	102 3/4	Nord-Est Suisse . . . . .	365	365	366	368
5 0/0 Italien . . . . .	90 75	—	90 30	90 70	Union Suisse . . . . .	266	266	256	258
5 0/0 Valais . . . . .	—	—	1090	—	Saint-Gothard . . . . .	—	—	448	447
<b>OBLIGATIONS</b>					Union privilégiées . . . . .	—	—	448	447
Oneat-Suisse . . . . .	401 1/4	—	458 3/4	461	Comptoir d'escompte . . . . .	—	—	1310	—
Suisse-Occidentale 1873-70 . . . . .	—	—	—	—	Banque du commerce . . . . .	—	—	—	—
1878-79 . . . . .	450	—	448	450	de Genève . . . . .	—	—	—	—
3 0/0 Jongne à Eclépens . . . . .	—	—	350	357	Fédérale . . . . .	—	—	662	665
Franco-Suisse . . . . .	—	—	362 1/2	365	Société suisse des chemins de fer . . . . .	—	—	6850	6900
4 0/0 Central-Suisse . . . . .	—	—	472	—	Banque des chemins de fer . . . . .	—	—	1190	1195
4 12 0/0 Central Nord-Est . . . . .	—	—	1017	—	de Paris et Pays-Bas . . . . .	—	—	740	745
4 0/0 Jura-Berne . . . . .	—	—	972	975	Association financière genevoise . . . . .	—	—	—	885
Lombardes anciennes . . . . .	—	—	289 1/2	290	Omniun genevois . . . . .	—	—	720	740
nouvelles . . . . .	—	—	—	287 1/2	Basler Bankverein . . . . .	—	—	720	740
Autrichiennes nouvelles . . . . .	—	—	—	365	Industrie genevoise du gaz . . . . .	800	—	795	800
Méridionales . . . . .	271	—	270 1/2	271	belge du gaz . . . . .	—	—	605	610
Bons méridionaux . . . . .	—	—	535	537	Gaz de Genève . . . . .	763	—	765	770
Nord-Espagne . . . . .	—	—	—	—	Marseille . . . . .	—	—	—	—
Crédit foncier russe 50 0/0 . . . . .	—	—	—	—	Appareillage Gaz et Eau . . . . .	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer . . . . .	—	—	—	—	Tabacsi italiens . . . . .	—	—	—	—

**BOURSE DE PARIS**

14 Juin	AU COMPTANT	15 Juin
100 50	Consolidés . . . . .	100 50
82 90	3 0/0 Français . . . . .	82 87
115 30	5 0/0 id. . . . .	115 40
—	Or, à New-York . . . . .	—
130 —	Argent à Londres . . . . .	130 —
<b>A TERME</b>		
82 90	3 0/0 Français . . . . .	82 87
115 30	5 0/0 id. . . . .	115 40
90 30	5 0/0 Italien . . . . .	90 50
100 50	3 0/0 Anglais . . . . .	100 50
12 25	5 0/0 Turc . . . . .	12 47
—	5 0/0 Russe 1877 . . . . .	—
—	4 0/0 Autrichien . . . . .	—
1180 —	Banque de Paris . . . . .	1180 —
745 —	Crédit Lyonnais . . . . .	737 50
—	Mobilier français . . . . .	557 50
1517 50	Crédit foncier . . . . .	1517 50
470 —	Mobilier Espagnol . . . . .	475 —
—	Autrichiens . . . . .	—
1642 50	Gaz Parisien . . . . .	1635 —
2597 50	Suez . . . . .	2610 —